



Baromètre des villes cyclables 2025

Les résultats de l'édition 2025 du **Baromètre des villes cyclables**, enquête nationale portée par la [FUB](#) (Fédération des Usagers de la Bicyclette), vient de paraître. Avec 334.000 contributions dans 2646 communes, cette consultation citoyenne d'envergure évalue la qualité des politiques cyclables à l'échelle locale selon le ressenti des usagers du vélo.



Salon et Pélissanne stagnent

Les villes de **Salon-de-Provence** et **Pélissanne** classées dans le bas de la catégorie des communes "[plutôt défavorables](#)" pour les cyclistes, n'ont pas fait de progrès notable depuis 2021, à Salon la situation se dégrade même de 11%. Le ressenti global est que les conditions de circulation à vélo restent insatisfaisantes, tant en matière de sécurité que de continuité des itinéraires ou de services associés.



Ce que nous enseigne le baromètre

- **La mise en place d'une infrastructure de qualité est absolument nécessaire** à l'essor de la pratique du vélo au quotidien, et elle n'est toutefois pas suffisante.
- On note que les villes les mieux classées de la métropole ont 1/ des infrastructures qui ont été pensées en **concertation avec les usagers** et 2/ qui ont développé largement des **services** (notamment des programmes ambitieux de savoir rouler à vélo dans les écoles de la ville): Velaux.
- Les villes les mieux classées du département bénéficient de la **présence d'itinéraires structurants jalonnés** (avec un attrait touristique important : eurovélo 8, La Durance à vélo): Rognonas, La Roque d'Anthéron
- On note que le meilleur progrès cyclable dans les Bouches du Rhône se trouve dans une ville qui a mené une **réflexion profonde sur le plan de circulation** (La Fare les Oliviers).



Nos recommandations pour Salon et son territoire

À la lumière de ces résultats, nous formulons plusieurs propositions concrètes pour améliorer la situation :

- **Repenser le plan de circulation à Salon-de-Provence**, notamment dans le contexte actuel où la construction de demi-échangeurs offre une opportunité unique de repenser le partage de l'espace public avec un flux motorisé moindre en ville.

- **Mettre en place un jalonnement directionnel clair** pour relier les communes voisines déjà accessibles via des itinéraires agréables à vélo (Lamanon, Péliganne, Grans, Miramas).
- **Concevoir la voirie pour protéger toutes les personnes vulnérables**, en respectant les recommandations des spécialistes, et les conclusions des études gouvernementales, en se conformant avec le cadre légal, et en consultant les associations de piétons, de personnes en situation de handicap et de cyclistes.

Non aux pistes cyclables sur les trottoirs : un consensus clair

1. Nous insistons sur un point essentiel : **les pistes cyclables sur les trottoirs sont à proscrire**. Le rapport gouvernemental *"Prévenir les violences et apaiser les tensions pour mieux partager la voie publique"* est sans équivoque : *"Le retour d'expérience est suffisamment important pour proscrire certaines mauvaises pratiques d'aménagement de l'espace public [...] L'exemple le plus emblématique est celui des pistes cyclables situées sur les trottoirs ou au même niveau que ceux-ci, avec une simple bande de peinture. Il en résulte des situations de confusion et de tension d'usage. Les trottoirs partagés soulèvent en outre des problèmes de conformité avec la loi n°2005-102 sur le handicap."*
2. En tant qu'association locale de promotion du vélo, **APROVEL** refuse que **le vélo devienne pour le piéton ce que la voiture est aujourd'hui pour le cycliste** : une source d'inconfort, de peur, voire de renoncement à la mobilité.

Inspirons-nous des villes qui avancent

Le baromètre 2025 ne se limite pas à pointer les difficultés : **il met aussi en lumière les communes les plus propices aux déplacements à vélo**. Ces exemples doivent inspirer nos décideurs : inutile de réinventer la roue ! **La durée de vie d'un aménagement urbain est de plusieurs décennies** : autant viser juste dès le départ en suivant les bons exemples et les recommandations des experts publics (CEREMA notamment).